

L'Anse-Saint-Jean, le 19 janvier 2026.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 19 janvier 2026., sous la présidence de Monsieur André Simard, maire.

Sont présents :                    Monsieur André Simard  
                                 Monsieur Jean-Daniel Jacques  
                                 Monsieur Éric Thibeault  
                                 Monsieur Yvan Côté  
                                 Monsieur Daniel Corbeil  
                                 Monsieur Claude Bouchard

Est absent :                                    Monsieur Alain Simard

024-2026  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur le maire, Monsieur André Simard, déclare la séance ouverte.

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige la présence de tous les membres du conseil à la séance. Étant donné qu'un conseiller est absent, cette procédure ne peut être appliquée. Toutefois, les conseillers présents ont reçu l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal.

025-2026  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Jacques, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance.
2. Renonciation de l'avis de convocation.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Sujets à l'ordre du jour.
- 4.1 Présentation et adoption des états financiers et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2024.
- 4.2 Avancement de paiement du Développement immobilier Le Croissant inc. – Projet d'assainissement des eaux usées, secteur Mont-Édouard (DU-U3 R1).
- 4.3 Octroi du contrat pour le forage et la construction du nouveau puits de captage P-2B.
5. Période de questions.
6. Fermeture de la séance.

026-2026

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT  
DU VÉRIFICATEUR EXTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2024.

CONSIDÉRANT QUE Madame Mélanie Vincelette, représentante de la firme Mallette, a présenté aux membres du conseil municipal les états financiers consolidés et le rapport du vérificateur externe;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les états financiers consolidés et le rapport du vérificateur externe de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et d'autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'aux Livres des Annexes sous la cote no 208.

027-2026

AVANCE DE PAIEMENT AU DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER LE CROISSANT  
INC. – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, SECTEUR MONT-  
ÉDOUARD (DA-U3 R1).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a entrepris le projet d'assainissement des eaux usées dans le secteur Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient un protocole d'entente avec Développement Immobilier Le Croissant inc. pour la réalisation des travaux liés à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE des travaux et engagements financiers doivent être réalisés dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à une avance de paiement afin d'assurer la continuité des démarches et le respect des échéanciers;

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Jacques, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une avance de paiement au montant de 401 258.98 \$ dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées – secteur Mont-Édouard (DA-U3 R1) au Développement Immobilier Le Croissant inc.

Que cette avance soit imputée au règlement d'emprunt numéro 23-409.

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer tout paiement requis conformément à la présente résolution.

028-2026

OCTROI DU CONTRAT POUR LE FORAGE ET LA CONSTRUCTION DU  
NOUVEAU Puits DE CAPTAGE P-2B.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour le forage et la construction du nouveau puits de captage P-2B;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Samson et Frères inc. est conforme et s'élève à 251 667.00 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QU'UN règlement d'emprunt numéro 26-447 et décrétant les crédits et les fonds nécessaires à la réalisation de ce contrat, est en cours de processus d'adoption et n'est donc pas actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les règles municipales sont à l'effet qu'une municipalité ne peut autoriser ou engager une dépense sans avoir les crédits disponibles pour couvrir cette dépense;

CONSIDÉRANT cependant qu'une dépense n'est pas considérée engagée lorsque la résolution autorisant la dépense est conditionnelle à l'adoption du règlement d'emprunt et à son approbation par le ministère des Affaires municipales et Habitation;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le forage et la construction du nouveau puits de captage P-2B à l'entreprise Samson et Frères inc. pour un montant de 251 667.00 \$ plus taxes.

QUE cet octroi de contrat et la validité de la présente résolution sont conditionnels à l'adoption du règlement d'emprunt 26-447, à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à son entrée en vigueur.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer les documents contractuels uniquement une fois lesdites conditions réalisées.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

029-2026

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Corbeil propose la fermeture de la séance à 19 h 16.

---

Madame Annick Boudreault,  
Directrice générale / Greffière-trésorière

---

Monsieur André Simard, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*